

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**DDM\_2024\_172**

**Date** : 14/08/2024

**Objet** : Contrat de prestation de services pour la mise en œuvre d'un projet d'activités équestres à visées éducatives

Publié le 14 AOÛT 2024

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire de Grigny,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

**Considérant** que la collectivité souhaite poursuivre l'accompagnement de sa population aux nouvelles pratiques sociales liées aux enjeux de la transition écologique, celle-ci propose un nouveau plan d'actions de la remise du cheval utilitaire en ville,

**Considérant** que cette dynamique de sensibilisation à l'éducation et à la transition écologique permet de parler de valeurs, de les découvrir, de les vivre,

**Considérant** que les équidés instaurent une relation de qualité « harmonie, confort, bien être » qui permettent aux jeunes de s'affirmer, de se responsabiliser et de découvrir une attitude positive ayant pour objectif d'agir pour un monde durable solidaire humanisant,

**Considérant** que l'apport des aspects pédagogiques et éducatifs menés sont de nature à enrichir les actions environnementales déjà existantes, ceux-ci sont comme des leviers d'éducation d'écocitoyenneté inscrites dans le code du ministère de l'Éducation Nationale,

**Considérant** qu'un second volet s'applique aux professionnels œuvrant aux accompagnements éducatifs, la médiation animale est mobilisée pour assurer des temps de cohésion,

**Considérant** les termes de la proposition formulée par la société LANCEY ÉQUITATION, représentée par sa Directrice, Madame Catherine GACON, sise 1 rue de la Chartière à LANCEY (28190), à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19, Route de Corbeil à GRIGNY (91350),

**Décide,**

**D'accepter** la proposition de la société LANCEY ÉQUITATION pour la mise en œuvre du projet d'activités équestres à viser éducatives et pour lequel douze interventions sont programmées sur les temps scolaires et périscolaires,

**De signer** le contrat correspondant pour un montant global et forfaitaire de 17 061,61 € HT, soit 18 000,00 € TTC,

**De préciser** que le contrat prend effet à compter de la date de notification et s'achève au 31 décembre 2024.

**De préciser** que le contrat bénéficie d'une subvention au titre de la cité éducative d'un montant de 9 000 euros.

**De préciser** que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Ville, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.



Le Maire,

Philippe RIO

**La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification**